

Relevé des **AVIS**

Séance plénière du **12/11/2019**



sommaire

Propos introductif du président 3

Avis et déclarations sur les rapports de l'Exécutif régional

Orientations budgétaires pour 2020 3

Tarifs de la Taxe intérieure de consommation
sur les produits énergétiques (TICPE "Crenelle")
pour 2020 10

Présentation du rapport de développement durable
2018-2019 11

Approbation du Plan régional de prévention
et de gestion des déchets (PRPCD) 14

Révisions du CPIER 2015-2020 du Massif Central 16

Feuille de route pluriannuelle relative au soutien
à la filière hydrogène 17

Avenant n° 3 à la convention d'exploitation
TER 2018-2025 22

Rapport de situation 2019 - Égalité Femmes/
Hommes 23

Autres déclarations 26



propos introductionnel du président

Mes chers collègues,
Cette séance du 12 novembre est pour une très large part consacrée à l'examen des projets d'avis préparés par les commissions thématiques sur les rapports soumis par l'Exécutif régional.

Je souhaite en premier lieu, vous communiquer plusieurs informations importantes pour la vie de notre assemblée :

- J'ai tout d'abord le regret de vous annoncer que monsieur **Cyril Hallier m'a présenté sa démission**. Cyril Hallier était inscrit dans la commission Mobilités-Énergie et je tiens à le remercier ici du travail qu'il a fourni au CESER.
- J'ai, a contrario, eu le plaisir d'apprendre il y a quelques jours la désignation de **M^{me} Pascale Letessier, représentant le MEDEF au titre du pôle des microtechniques** (en remplacement de M^{me} Jeanneney). Bienvenue donc à vous M^{me} Letessier.

Je tiens ensuite à vous informer de plusieurs changements marquant la vie de l'équipe administrative qui accompagne et appuie les travaux de notre assemblée.

- Monsieur Dominique de Filippo assumera pleinement les responsabilités de direction du secrétariat général du CESER à partir du 1^{er} décembre prochain. Il est présent à nouveau aujourd'hui, comme il l'avait été lors de notre dernière séance plénière.
- M^{me} Michelle Dubois - chargée d'études de la commission Mobilités-Énergie est désormais en retraite et, dans l'attente du recrutement de sa/son remplaçant - que j'espère rapide - Nicolas Huguet assurera l'intérim auprès de cette commission et je l'en remercie.
- Par ailleurs, vous le savez, nombre de directions de la Région sont organisées en bi-site depuis la création de la région Bourgogne-Franche-Comté. C'est le cas de l'équipe administrative du CESER dont la moitié des agents travaillent à Besançon et l'autre moitié à Dijon. Les agents en poste à Dijon vont très prochainement déménager vers de nouveaux locaux situés dans la tour Elithis (à proximité de l'Auditorium et de la CCI 21). Ces locaux sont plus adaptés à la taille de l'équipe, plus modernes et plus fonctionnels et nous permettront de nous réunir plus facilement qu'aujourd'hui. Ce déménagement aura lieu le 14 novembre soit dans 2 jours. L'adresse exacte vous sera communiquée rapidement.
- L'équipe de Besançon sera amenée elle aussi, dans les prochains mois, à quitter les locaux actuels pour intégrer l'enceinte du CR, ceci dans un souci également d'économies et de rationalisation.

Mes chers collègues, nous allons donc consacrer l'essentiel de notre journée de travail à l'examen de 8 projets d'avis qui seront présentés dans l'ordre suivant :

- Avis sur les Orientations budgétaires, la TICPE et l'Avenant à la Convention TER 2018-2025, en présence de Michel Neugnot que je remercie de sa disponibilité pour les travaux du CESER.
- Avis sur le Rapport de Situation 2019 - Égalité Femmes/Hommes, en présence de Élise Aebischer.
- Puis les autres rapports au fil de nos débats.

Nous avons également à désigner des représentants du CESER conformément à la préconisation de la commission Formation-Recherche validée lors de notre dernière assemblée.

- 1 représentant à la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Franche-Comté.
- 1 représentant à la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'Université de Franche-Comté.
- 2 représentants, à savoir 1 titulaire (femme) et 1 suppléant (en respectant la parité) à l'UFR Sciences et techniques de Dijon.

La commission Formation-Recherche n'ayant pas été en mesure, dans les délais contraints, de faire appel à candidatures, nous reporterons donc à notre séance plénière de décembre ces désignations.

Avant d'engager l'ordre du jour, et à la lumière d'événements récents intervenus dans l'enceinte du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, je souhaite avoir quelques mots sur le positionnement de notre Assemblée placée auprès du CR.

Notre vocation, pour une part, est bien de répondre aux demandes d'avis à formuler sur les rapports qui nous sont soumis par l'Exécutif. C'est bien ce que nous faisons grâce au travail régulier et continu des commissions thématiques. J'en profite pour remercier les conseillers de leur implication et les collaborateurs pour leur appui précieux.

Mais notre rôle va bien au-delà ; c'est celui de vigie, de contributions et de propositions de nature à éclairer non seulement le CR mais également les acteurs politiques du/des territoires de BFC, sur les enjeux et actions de court, moyen et long terme, tels que la société civile organisée que nous représentons les perçoit, les envisage, les souhaite.

Fort de la diversité de nos sensibilités, de nos origines, de nos intérêts (et ce mot ne doit pas être tabou), nous poursuivons la recherche d'un consensus entendu comme ce qui fait "sens partagé" entre nous et cherchant toujours, au travers de l'expression nécessaire de nos convergences et de nos divergences, par un débat respectueux des idées et des personnes, à tracer la voie étroite du compromis, mû par le seul intérêt général.

C'est un rôle singulier que celui de la 2^e Assemblée de la Région que nous assumons pleinement : enthousiasmant mais exigeant ; décalé parfois.

Néanmoins, nous ne devons, ni nous ne pouvons, rester insensibles à l'actualité de la démocratie représentative incarnée par la 1^{re} Assemblée.

Celle de ses jeux d'acteurs, dans ses errements et dans ses outrances parfois, dès lors que ceux-ci en viennent à transgresser les valeurs et convictions qui fondent notre République, qui nourrissent notre sentiment d'appartenance à une communauté de destin de Bourguignons-Franc-Comtois, qui constituent une société multiple, plurielle, et qui doivent sans cesse, à l'épreuve des faits, des mutations économiques, politiques et sociologiques, être en permanence revisités pour s'adapter au monde qui bouge, au monde ouvert, au monde qui change.

Dans cette optique, le rôle qui est le nôtre est bien d'appréhender les évolutions sociétales et de les inscrire en transversalité de nos travaux.

Ainsi par exemple, Jeunesse, Quartiers Prioritaires, Zones Rurales, Personnes Fragilisées, devront être des invariants dans nos réflexions et contribueront ainsi à définir notre vision de ce qui fait Société.

Notre rôle n'est nullement d'être en réaction dans le temps de l'émotion générée par l'actualité, actualité hystérisée par les médias, et de participer ainsi d'une manière qui dans ce contexte risque d'être inaudible, à des polémiques de politique politicienne par nature stériles.

L'émotion et l'indignation sont certes légitimes et nécessaires, mais le rôle du CESER, notre rôle, est de s'inscrire dans la réflexion, de dépassionner et d'objectiver les situations et les débats, et d'exprimer une voie originale - celle de la société civile organisée -, construite collectivement.

C'est en quelque sorte sur ce vaste chantier de la Pensée et de l'Action, que nous sommes appelés à travailler, en faisant de nos différences une force, en étant intransigeants sur les Principes qui fondent notre Humanité et faire prévaloir ensemble l'idée qu'il en va moins pour l'avenir de notre Pays, d'un prétendu choc des Cultures qui fait naître un sentiment de peur et d'exclusion, que d'un choc des Incultures qui nous oblige à l'ouverture aux autres par la connaissance et la compréhension de l'autre, facteur d'espérance d'un monde meilleur. C'est bien dans cet état d'esprit que je vous invite, mes chers Collègues, à poursuivre l'ordre du jour de nos travaux.

Dominique ROY

Président du CESER Bourgogne-Franche-Comté



Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le rapport d'orientations budgétaires 2020 a pour fil conducteur le changement climatique. L'Exécutif propose de faire du changement climatique une matrice des politiques publiques régionales, et souhaite accentuer l'action de la collectivité en prenant appui sur deux documents de référence : le SRADDET et la stratégie opérationnelle de transition énergétique 2018-2021.

Dans une première partie, après un préambule relatif à la stratégie de mandat, le rapport présente plusieurs orientations visant à lutter contre le réchauffement climatique (dans les domaines du logement, des énergies renouvelables, des mobilités...) ou visant à contribuer à l'adaptation au changement climatique (dans l'agriculture, la forêt et le tourisme), ainsi que diverses mesures d'accompagnement.

Dans une seconde partie, le rapport présente les principales évolutions envisagées concernant les politiques publiques régionales, et les principaux projets structurants, comme par exemple en matière d'attractivité, d'hydrogène ou d'économie circulaire.

La troisième partie du rapport porte sur la prospective budgétaire, qui a été réactualisée afin de tenir compte de l'évolution des compétences régionales. La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement conduira à une hausse significative du besoin de financement, l'augmentation des investissements devant atteindre un pic sur la période 2020-2022. La trajectoire budgétaire se traduit ainsi par un recours accru à l'emprunt sur cette période, la Région envisageant de poursuivre son partenariat financier avec la Banque européenne d'investissement (BEI) à travers la souscription d'une nouvelle enveloppe pluriannuelle de financement visant à renouveler le matériel ferroviaire roulant.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER tient à souligner la qualité de présentation du rapport d'orientations budgétaires 2020. Elle facilite grandement l'appréhension et la compréhension de la stratégie de l'Exécutif régional axée sur la lutte contre le réchauffement climatique et sur l'adaptation au changement climatique.

En outre, le CESER tient vivement à remercier Michel Neugnot, vice-président en charge des Finances, Ressources humaines, Modernisation de l'administration, Transports, Déplacement et Intermodalité, ainsi que les services de la Région, pour leur disponibilité et la qualité des informations portées à la connaissance de l'assemblée consultative régionale.

Une trajectoire d'investissement conforme à la stratégie de mandat

Le rapport d'OB 2020 confirme la trajectoire d'investissement de la collectivité. D'une part, les dépenses d'investissement ont évolué de façon notable depuis trois ans, passant de 285 millions d'euros en 2016 à 400 millions en 2019 (montant prévisionnel). D'autre part, la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit un pic sur la période 2020-2022, avec un montant cumulé estimé à 1,6 milliard d'euros (soit environ 500 M€ à 550 M€ en moyenne annuelle hors dette). Ensuite, ce pic d'investissement aura vocation à ralentir lorsque le renouvellement du matériel ferroviaire sera terminé.

Le CESER approuve cet effort fait en matière d'investissement, ce qui est conforme aux orientations de la stratégie de mandat.

La mise en œuvre du PPI conduira à une hausse significative du besoin de financement. La trajectoire budgétaire se traduit ainsi par un recours accru à l'emprunt sur la période 2020-2022 et une légère dégradation de la capacité de désendettement (pour autant, ce ratio resterait bien en deçà du maximum de 9 années autorisé par la loi). Ces éléments sont spécifiés dans le tableau suivant (voir page 137 du rapport) :

Évolution prévisionnelle des ratios (CA estimé)	2019	2020	2021	2022
Frais financiers	10	9	11	14
<i>Évolution annuelle</i>		-5,7%	19,6%	27,8%
Amortissement du capital	50	54	60	67
<i>Évolution annuelle</i>		7,8%	11,1%	11,4%
Recours à l'emprunt	101	182	227	201
Besoin de financement	51	128	167	134
Encours de dette au 31/12	704	832	1 000	1 134
Montant d'épargne brute	228	208	208	211
Montant d'épargne brute hors impact PRIC	232	218	212	211
Taux d'épargne brute	17,9%	16,9%	16,6%	16,8%
Taux d'épargne brute hors PRIC	18,7%	18,4%	17,8%	17,7%
Taux d'épargne nette	14,0%	12,5%	11,8%	11,5%
Capacité de désendettement	3,1	4,0	4,8	5,4

NB : le besoin de financement s'entend comme le recours à l'emprunt minoré des dépenses d'amortissement.

Le CESER prend acte de ces projections financières. Il note les points de vigilance suivants :

- L'augmentation du volume d'emprunts implique mécaniquement une hausse des frais financiers, ce qui est de nature à dégrader l'épargne brute. Pour autant, le taux d'épargne brute reste à un niveau correct à l'horizon 2022 (soit 16,8 %).

- Un enjeu de maîtrise des taux. À ce titre, la Région entend *"privilégier une structure équilibrée de la dette afin de sécuriser l'encours, tout en bénéficiant de la baisse des taux variables ; cette stratégie de financement sera poursuivie dans le cadre des nouvelles enveloppes de financement qui seront mobilisées en fin d'année 2019"*.

Le CESER note par ailleurs le nouvel emprunt envisagé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de renouveler le matériel ferroviaire roulant. Les négociations avec la BEI, qui ont débuté en juin 2019, ont permis d'aboutir à la finalisation d'un projet de prêt d'un montant de 123 M€ à des conditions avantageuses. Le CESER prend acte de cette nouvelle option de financement. Il restera attentif aux conditions de prêts, qui sont actuellement en cours de finalisation.

Par ailleurs, il note avec intérêt que l'Exécutif ne mentionne plus l'hypothèse de souscrire à des emprunts de très longue durée (40 voire 50 ans), comme cela avait été envisagé lors de l'élaboration du budget 2019 afin notamment de renouveler le matériel ferroviaire. Le CESER avait alors indiqué être particulièrement défavorable à ce que la Région souscrive ce type d'emprunt de très longue durée.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement : quels impacts pour les politiques régionales ?

L'évolution des dépenses de fonctionnement est encadrée par le contrat financier signé en juin 2018 entre la Région et l'État, qui prévoit une évolution maximale de 1,2% en 2018, 2019 et 2020. Le CESER note avec intérêt que ce contrat a été respecté pour 2018, avec une évolution constatée de 0,76%, ce qui évite ainsi les sanctions financières prévues en cas de dépassement et donne une marge de manœuvre de 0,44% pour les exercices 2019 ou 2020.

Pour 2020, le rapport d'OB indique, d'une part, que *"l'effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement reste plus que jamais nécessaire et sera prolongé en tendance sur la durée du mandat. C'est en effet une des conditions primordiales pour permettre le maintien du niveau d'épargne compatible avec la stratégie financière"*, et, d'autre part, que *"la maîtrise des dépenses de fonctionnement est néanmoins un enjeu de plus en plus contraint"*, puisque ces dépenses sont constituées en très grande majorité de dépenses d'intervention dédiées aux politiques publiques régionales.

Dans ce contexte, la Région entend contenir ses dépenses de fonctionnement notamment à travers les modalités suivantes :

- Une maîtrise de la contribution TER.

- Un maintien des efforts pour stabiliser les dotations de fonctionnement des lycées et pour optimiser les crédits d'administration générale.
- Une maîtrise des frais financiers de la dette.
- Un examen minutieux des modes d'action et des règlements d'interventions.

La Région construit sa trajectoire financière 2020-2022 avec une évolution de ses dépenses de fonctionnement de l'ordre + 1% par an, à périmètre constant.

Le CESER prend acte de ces dispositions. Il restera vigilant sur leur impact à moyen terme pour la mise en œuvre des politiques publiques régionales. Il est en effet à craindre que la Région doive renoncer à certains dispositifs d'intervention (ou à en réduire leur voilure), et ce afin de tenir l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Comme il l'avait précisé dans son avis du 26 juin 2018, il craint que les dispositions du contrat financier aboutissent à ce que la Région se recentre exclusivement sur ses compétences obligatoires, délaissant progressivement ses autres interventions. Il estimait alors que l'action de la Région ne se résume pas à une somme de compétences définies par la loi, mais qu'elle renvoie également à des responsabilités à assumer pour le développement régional et l'équité territoriale. Il mentionnait, à titre d'exemple, les interventions de la Région en matière de santé, qui sont en effet déterminantes pour maintenir un accès aux soins dans les territoires ruraux.

Par ailleurs, il déplore la complexité de ce dispositif national de limitation des dépenses de fonctionnement, qui fait l'objet de modalités de calcul particulièrement complexes impliquant de nombreux retraitements. De plus, il regrette que ce dispositif n'ait pas été mis en œuvre de manière identique entre les collectivités, générant des inégalités de traitement.

Observations relatives aux politiques publiques régionales

Le développement de la filière hydrogène

Le rapport d'OB 2020 fait référence à la "Feuille de route pluriannuelle relative au soutien à la filière hydrogène", qui fait l'objet d'un autre avis du CESER dans lequel il formule des commentaires sur les engagements financiers pluriannuels visant à développer la filière hydrogène-énergie (90 millions d'euros sur dix ans qui s'ajoutent aux 12 millions investis depuis 2016 pour l'accompagnement des activités hydrogène-énergie).

Le CESER confirme le souhait d'un investissement en coopération et non pas en compétition avec les régions voisines.

Favoriser la rénovation énergétique du bâti

Dans le secteur des rénovations énergétiques du bâti, le CESER souhaite réaffirmer la nécessité de coupler, dans les soutiens publics, les aides existantes aux diagnostics avec des aides effectives pour la réalisation des travaux. Un tel "package" permettrait d'agir beaucoup plus efficacement. Actuellement, le risque est de voir réaliser nombre de diagnostics dont les travaux, compte tenu des coûts, ne seront de toute façon pas réalisés. À ce titre, la problématique du "reste à charge" peut constituer un frein, plus particulièrement pour les personnes disposant de faibles revenus ou ne pouvant pas emprunter.

Maintenir le budget dédié aux emplois d'utilité sociale

Le CESER insiste sur l'importance de préserver le même budget aux emplois d'utilité sociale bien qu'il ne soit utilisé que partiellement par les associations. Il identifie une problématique récurrente de sous-utilisation du dispositif malgré des besoins présents. Les associations le connaissent mais ne l'utilisent pas (complexité du dispositif, contraintes de dépenses en investissement...). Dans le cadre de ses travaux, la commission Cadre de vie-Société étudiera ce sujet avec la Région et des associations, début 2020, pour identifier les freins et les difficultés rencontrés et faire des propositions de façon à ce que ceux-ci puissent être levés.

Pour un dialogue structuré avec les jeunes

Le CESER constate avec regret que la volonté de la Région de mettre en place un dialogue structuré avec la jeunesse en Bourgogne-Franche-Comté ne se retrouve pas transcrite dans les orientations budgétaires 2020.

L'incidence budgétaire des travaux de maintenance ferroviaire

Concernant les mobilités, un paragraphe du rapport d'OB a retenu l'attention du CESER. Il est en effet indiqué les éléments suivants au point 2.4.2 : "*Clé de voûte des mobilités régionales, le transport ferroviaire nécessite un besoin croissant d'amélioration des infrastructures mais aussi de simple maintenance que le gestionnaire d'infrastructures SNCF Réseau fait désormais*

porter quasi-exclusivement sur la Région. Les crédits 2020 traduiront clairement cette inflexion vers un maintien en l'état du réseau ferroviaire".

Le CESER s'inquiète de ce glissement de charges au détriment des finances régionales. Il appelle le Conseil régional à détailler davantage ces impacts budgétaires lors de l'élaboration du budget primitif 2020.

Une incertitude sur le Pacte d'investissement dans les compétences (PIC)

Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires est marqué, dans le champ de la formation au niveau national, par le désengagement de l'État de 120 millions d'euros dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences (PIC). Cette piste d'économies a été présentée à la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale le 29 octobre 2019, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2020. Elle vise à compenser l'abandon de la suppression d'une exonération sociale sur l'emploi à domicile pour les plus de 70 ans. Elle est justifiée du fait du léger retard pris sur certains projets du PIC, ce qui permettrait "de décaler le lancement de certaines formations du dernier trimestre 2020 au premier trimestre 2021, permettant de réaliser les économies sans pénaliser la formation et les demandeurs d'emplois"¹.

Le CESER regrette ces incertitudes et restera vigilant sur les suites données et sur les éventuelles incidences au niveau régional. Et ce d'autant plus que le financement actuel du PRIC aboutit à un décalage entre le décaissement des dépenses de la Région et l'encaissement des recettes de l'État, ce qui impactera négativement les ratios financiers, en particulier en 2020, comme cela est spécifié dans la trajectoire pluriannuelle du PRIC mentionnée à la page 123 du rapport d'OB :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Dépenses PRIC	33,3	60,0	65,1	65,5	25,2	0,0	0,0	249,1
Recettes PRIC	26,5	49,0	63,0	65,7	31,9	12,5	0,5	249,1
Différence	- 6,8	- 11,0	- 2,1	0,2	6,7	12,5	0,5	0,0

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés - 9 abstentions (CGT).

(1) Voir le compte-rendu de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale du 29/10/19 : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/cr-soc/19-20/c1920011.asp>

Déclaration de Marie-Laure Schneider, au nom de la CPME

En complément des observations présentées, au sujet de la rénovation énergétique du bâti, je veux vous faire part ici de l'interrogation de professionnels du cadre bâti (entreprises du bâtiment, architectes, maîtres d'œuvre, associations de propriétaires...) qui constatent que les personnes les plus précaires échappent aux dispositifs d'aides régionales. L'obligation de réalisation des travaux pour bénéficier de l'aide aux études de faisabilité fait renoncer certains qui ne peuvent ensuite contracter de prêts bancaires (et qui alors parfois demandent de l'aide aux Caisses d'allocations familiales...).

Face aux enjeux, nous demandons la mise en place d'une *conférence des financeurs* dans les plus brefs délais.

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

Ces orientations budgétaires sont axées essentiellement sur la "Stratégie de mandat" décidée par le Conseil régional, le préambule le rappelle. Les orientations budgétaires rappellent ensuite les grands enjeux déjà engagés, faisant pratiquement un bilan positif de la stratégie de mandat.

Ces orientations budgétaires, comme les années précédentes, restent dans un budget contraint, un budget d'austérité.

Dans le champ de la formation professionnelle, le contexte est marqué, au niveau national, par le désengagement de l'État de 120 millions d'euros dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences (PIC), qui impactera donc le PRIC Bourgogne-Franche-Comté.

L'aspect environnement est important, mais de ce fait, on ne retrouve pas certains sujets. Deux exemples :

- Les lycées : l'investissement dans les lycées, le devenir des lycées, les éventuelles fusions qui pourraient être envisagées, etc. Est-ce que rien n'est envisagé dans ce domaine ? Où est-ce que le Conseil régional considère que ces sujets ne seront traités que de manière technique dans le budget 2020 ?

- La filière bois : elle est peu traitée dans les orientations budgétaires, hormis sur la question du changement climatique et de l'urgence ; or, c'est une filière qui mériterait d'être traitée dans son ensemble : emplois, économie, formations professionnelles, gestion de la ressource, en lien évidemment avec les questions environnementales.

Les orientations budgétaires envisagent (page 79) de développer des partenariats avec Microsoft, ou du mécénat avec Google et Facebook. La commission Formation Recherche a fait part, à juste titre, de son étonnement à ce sujet : a-t-on pensé aux enjeux en matière de transmission des données, de propriété ou d'utilisation des données ?

La délégation CGT s'abstiendra sur l'avis.

Déclaration d'Élisabeth Grimaud, au nom de l'URAF

À travers ses orientations budgétaires, le Conseil régional a fait de l'emploi la pierre angulaire de son action à travers le développement économique, la mobilité, la formation, l'aménagement du territoire... Le mouvement familial ne peut que valider ce choix qui participe au dynamisme de la Région et au bien être des familles.

Pour autant, nous nous interrogeons sur les ambitions que notre instance régionale se donne en matière d'orientation scolaire. Le challenge de la région d'intégrer cette mission dans le champ de son action dépendra, selon le rapport, des transferts de moyens de l'État. Or, le travail d'information sur l'orientation scolaire est un investissement de premier ordre que ce soit pour l'avenir des jeunes, leur famille ou les finances publiques. Le marché du travail est en perpétuel changement, il faut bien entendu investir dans la formation tout au long de la vie mais une bonne orientation initiale est, d'abord pour les jeunes et leur famille, un investissement pour demain. Une orientation choisie et concertée c'est réduire le risque de décrochage scolaire, d'une sortie sans diplôme. Mais c'est surtout une meilleure intégration sur le marché de l'emploi donc des économies pour l'avenir. Cette politique d'information sur les métiers et les formations devrait bénéficier de moyens à la hauteur de ses enjeux.

Notre institution félicite la Région d'avoir identifié les familles comme un acteur de l'orientation scolaire. Les parents jouent un rôle essentiel. C'est en priorité vers eux que les jeunes se tournent pour les questions d'orientation. Mais le mouvement familial souhaite insister sur la nécessité de construire une information pour les jeunes mais aussi un message pour leurs parents. Ils doivent pouvoir eux aussi se familiariser suffisamment tôt avec les métiers et connaître les choix possibles en fonction des contraintes qu'elles concernent, le niveau scolaire de leur enfant, le nombre de places dans les écoles, les débouchés, les possibilités de recherche d'entreprises...

Les salons d'orientation et d'information pour les jeunes proposés par le Conseil régional vont dans le bon sens. Mais il ne faut pas oublier que l'orientation est souvent déterminée par des rencontres avec des adultes et la qualité du dialogue. Donner la possibilité aux jeunes de découvrir des métiers par des actions concrètes est pertinent, approcher au plus près de ce que vivent réellement les professionnels est important pour lutter contre les stéréotypes ou les clichés.

L'information sur l'orientation doit donc toucher le jeune mais aussi sa famille et se développer au plus tôt de la scolarité, c'est un parcours avec des étapes qui s'inscrit dans la durée. C'est l'avenir de nos citoyens de demain.

L'URAF BFC sera donc attentive aux budgets que la Région attribuera à cette mission. Nous y serons d'autant plus que la Région a compris la nécessité d'intégrer les familles dans le processus d'information.



Avis sur le rapport 1-3 de l'Exécutif régional
**Tarifs de la Taxe intérieure de consommation
sur les produits énergétiques (TICPE "Grenelle")
pour 2020**

Rapporteur : Vincent Delatte

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La TICPE est composée d'une part modulable et d'une part "Grenelle". Les recettes issues de la majoration de la part "Grenelle" sont exclusivement destinées au financement de projets d'infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnés aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Le rapport de l'Exécutif régional propose de reconduire (pour 2020) la majoration des tarifs de la taxe intérieure de consommation sur les carburants, respectivement à hauteur de 0,73 € par hectolitre s'agissant des supercarburants, et de 1,35 € par hectolitre s'agissant du gazole.

Avis du CESER

Le CESER ne formule pas d'observation particulière.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Rapporteuse : Martine Esther Petit

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le présent rapport répond au décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement qui rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Avis du CESER

Une place pour le CESER dans le Rapport de développement durable

Le RADD constitue une occasion de mettre en avant le travail commun entre le CESER et la Région. C'est pour cette raison que le RADD 2016 contenait un paragraphe dédié au travail du CESER. Or, il s'agit du deuxième RADD consécutif à ne pas intégrer un tel paragraphe. L'action du CESER mériterait pourtant, comme en 2016, d'être mentionnée au titre de la participation de la société civile. Sans rentrer dans le détail de toutes les saisines de l'Exécutif sur 2018, le RADD aurait pu faire mention à minima des 2 saisines faites du CESER par la présidente et qui ont donné lieu aux avis :

- **Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines** (26 mars 2019).
- **Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique** (30 avril 2019).

Mentions auraient pu être faites également de :

- La suite du travail du CESER sur le SRADDET qui a donné lieu à son avis rendu le 25 juin 2019.
- Le travail d'anticipation réalisé par le CESER avec l'appui du Conseil régional sur le projet de **Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)** et qui a donné lieu à l'avis rendu le 25 juin 2019.

Sur l'abandon de la démarche Agenda 21

Entre le RADD d'une part et, plus encore, avec le rapport de notation extra financière d'autre part, le CESER peut considérer que la Région dispose de tous les éléments d'état des lieux nécessaires sur son action "Développement durable" pour asseoir, poursuivre et améliorer cette action. La commission s'interroge néanmoins, comme l'année dernière, sur l'outil régional qui va permettre de coordonner et de mettre en musique l'ensemble des actions à mettre en place. Cela pose la question de l'abandon de la démarche Agenda 21 depuis la fusion des deux ex Régions. La commission a bien noté que la Région allait d'ici la fin 2019 établir, sur la base de ces constats, un plan d'action "Développement durable" mais un "plan d'action" est bien différent d'une démarche type "Agenda 21" ce que le CESER tient à rappeler.

Sur la politique "Biodiversité" de la Région

Le CESER souhaitait souligner tout particulièrement son accord avec le principal point de vigilance identifié dans le rapport de notation extra-financière sur ce thème : *"le sujet est porté mais de façon cloisonnée : l'articulation avec les autres politiques (ex : lutte contre le réchauffement climatique, aménagement, urbanisme, santé, agriculture) ne ressort que très peu"*. Le CESER sera attentif quant à cette problématique particulièrement avec la mise en place de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB).

Sur la problématique de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain

Comme l'année dernière, cette problématique sur laquelle intervient le Conseil régional n'est pas prise en compte dans le RADD. Le CESER s'interroge : pourquoi ne pas intégrer dans le RADD les éléments des politiques régionales liées directement ou indirectement à la question qui constitue l'une de ses priorités régionales (SRADDET), celle de la gestion économe des espaces ? On notera que le rapport de notation extra-financière précise pourtant que *"des actions sont mises en œuvre pour une gestion économe de l'espace ou la lutte contre l'étalement urbain, et la Région donne également des outils pour que les acteurs puissent agir financièrement et techniquement sur le sujet"*. Ainsi, en plus du Réseau d'observation de la consommation des espaces en Région (ROCER), le RADD pourrait faire part du travail mené par la Région avec l'Établissement public foncier (EPF) du Doubs Bourgogne-Franche-Comté, établissement auquel elle a adhéré en 2017.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable

Le déploiement de la fibre sur tout le territoire régional se déroule actuellement. J'avoue éprouver un vrai besoin de questionnement lorsque je vois l'implantation de poteaux en fibre de verre, au moment où tous les acteurs sont sensibles au devenir de nos forêts et de la ressource en bois.

Sans doute le bilan carbone de ce matériau est bon, la facilité de manutention améliorée, la pérennité dans le temps remarquable, mais quel message envoyons-nous à nos concitoyens, aux acteurs de la filière bois et à notre cohérence vis-à-vis des politiques publiques attendues et mises en place ?

N'étions-nous pas en mesure d'attendre que la filière numérique s'appuie pour son développement sur une écologie industrielle et territoriale, thématique intégrée d'ailleurs dans le deuxième volet de l'appel à projet, économie circulaire ADEME/Région.

Ne soyons pas dupe, la crédibilité des engagements, la détermination de la mise en place des nécessaires transitions se confrontent au regard des actions concrètes. Cette cohérence rend toujours service à la démocratie, il n'y a pas de petits signaux, tous témoignent que le changement de pratique attendu est le fait de tous et que les transitions se réalisent, dès à présent, à tous les échelons et par tous les acteurs.

Avis sur le rapport 4-2 de l'Exécutif régional
**Approbation du Plan régional de prévention
et de gestion des déchets (PRPGD)**

Rapporteuse : Marie-Laure Schneider

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'enquête publique concernant le projet de PRPGD s'est déroulée de mi-juin à mi-juillet 2019. L'avis du CESER sur ce projet, qui s'inscrivait dans ce cadre, a été rendu le 25 juin 2019 et communiqué au Conseil régional. Suite à l'avis favorable rendu par la commission d'enquête, la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) a été réunie début septembre 2019 afin de faire le point sur les réponses proposées. Le PRPGD, modifié à l'issue de ces phases de consultations administratives, est maintenant présenté au vote de l'assemblée régionale. Mais au préalable, il est soumis pour avis au CESER.

Avis du CESER

Le CESER tient une nouvelle fois à saluer le travail de consultation/concertation des différents acteurs par le Conseil régional pour la construction du PRPGD. Le temps pris en consultation permet d'arriver à un plan abouti et dont les acteurs concernés semblent, à ce stade, partager le contenu.

Un travail du CESER utile et pris en compte

La commission Territoires-Environnement a pu bénéficier de la présentation, par les services du Conseil régional, des éléments de l'avis du CESER rendu le 25 juin sur le projet de PRPGD et qui ont retenu l'attention de la Région. Au travers de cette intervention, le CESER a pu noter avec satisfaction l'utilité de l'avis rendu pour le Conseil régional et l'effort fait par ce dernier pour répondre aux préconisations formulées dans cet avis. Sans les citer toutes, nous pourrions en retenir quelques-unes.

Le CESER avait souhaité pouvoir être représenté au sein de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES). L'avis favorable à cette demande va entraîner une proposition de modification de l'arrêté en 2020 permettant cette intégration.

La Région a également répondu à la double demande de synthèse avec d'un côté une synthèse technique pour les "initiés" et de l'autre "un résumé citoyen" pour les non-initiés et permettant de donner à voir de façon lisible les enjeux du plan et autour du plan. Ainsi, à côté d'un "résumé technique", la Région travaillera en 2020 sur la réalisation d'un "résumé citoyen". À noter que la Région compte même compléter ce dispositif par un "résumé entreprises".

Le CESER avait clairement exprimé le souhait de voir une progression dans les moyens financiers et humains dédiés à cette politique toute nouvelle. Ce sera chose faite avec un budget dédié qui suivra la perspective ascendante suivante :

	2019	2020
Fonctionnement	300 000 €	400 000 €
Investissement	300 000 €	500 000 €

De plus, les moyens humains sont renforcés. La Région compte ainsi 2,5 ETP de la direction de l'Environnement auxquels s'ajoute un ETP de la direction de l'Économie. Il a été précisé également que des parts de postes dispersés dans les directions se trouvaient concernés par l'enjeu des déchets. Enfin, il y aura recrutement d'un apprenti pour travailler à l'accompagnement des lycées sur ces questions.

Attention à différencier politique "Économie circulaire" et politique "Déchets"

Le CESER tient à rappeler l'importance de clarifier autant que possible et à chaque intervention la place qu'occupe le PRPGD dans l'environnement global des politiques "Déchets" et "Économie circulaire". Même si le PRPGD doit, de par la loi, intégrer un Plan d'action économie circulaire (PAEC)¹, la "feuille de route Économie circulaire" en cours de finalisation pour décembre 2019 par la Région devra bien distinguer les actions qui relèvent du PRPGD et celles qui relèvent de ce PAEC. Pour une meilleure clarification, le CESER réitère sa demande visant à ce que le PRPGD donne lieu à la production d'une véritable "feuille de route déchets" donnant à voir le plan d'action de la Région en la matière pour ce qui relève de ses propres prérogatives (actions prioritaires, échéanciers...). Cette feuille de route/plan d'action "Déchets" viendrait ainsi compléter la feuille de route/plan d'action "Économie circulaire" donnant à voir là les deux piliers de l'action régionale.

À ce titre, et compte tenu de la compétence régionale relative au PRPGD, le CESER réitère sa demande de désignation d'une vice-présidence déléguée "Déchets et PRPGD" complémentaire à la désignation de Pierre Grosset comme conseiller régional délégué à l'Habitat, l'Efficacité énergétique et à l'Économie circulaire. Ou, à défaut, de compléter l'intitulé de la délégation de M. Grosset : "conseiller régional délégué à l'Habitat, l'Efficacité énergétique, à l'Économie circulaire **et aux déchets**".

Déchetteries, ressourceries et pédagogie

Le CESER a bien noté, et avec grand intérêt, la mise en place prochaine d'un soutien financier régional en investissement visant à la création de ressourceries sur le territoire régional. Il en profite pour réitérer sa préconisation visant "*à aménager les déchetteries en plateformes multifonctionnelles dédiées à l'information, à l'animation et à la pédagogie (y compris à destination des publics scolaires) autour des problématiques environnementales en lien avec la prévention et la gestion des déchets*". Si le CESER a bien noté les difficultés pour atteindre cet objectif (sécurité, personnels formés...), il est également convaincu que le couplage ressourceries/déchetteries aiderait à atteindre ce but. Les EPCI, autorités gestionnaires, auraient tout intérêt, pourquoi pas avec le soutien de la Région, à tendre vers cela étant précisé que la problématique se pose pour les sites déjà existants.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

(1) Plan d'action économie circulaire.

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le Comité de massif du Massif Central a demandé la révision à mi-parcours du Contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) Massif Central. Cette commande fait suite au bilan intermédiaire qui démontre un retard de programmation des quatre régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine, Occitanie). Ce rapport vise à la validation par le Conseil régional des éléments de cette révision, l'objectif étant d'assouplir les règles pour dynamiser la fin de cette programmation. Différents ajustements sont ainsi proposés :

- assouplissement des critères d'interrégionalité afin d'améliorer l'accès aux dispositifs d'aides pour les porteurs de projet,
- modification de certaines mesures pour permettre notamment le lancement d'appels à projets,
- meilleure valorisation des projets d'investissement soutenus par l'engagement des différents co-financiers, projets qui découlent de soutiens préalables à l'ingénierie.

Avis du CESER

Les éléments de cette révision font échos à l'autosaisine du CESER du 15 octobre 2015 "*Le nouveau programme Massif Central 2015-2020*" et viennent confirmer les constats déjà établis à l'époque par le CESER avec :

- "*une mise en réseau des acteurs difficile à rendre opérante, illustrant le fait que l'interrégionalité n'est pas un réflexe naturel ni dans la définition et la conduite des projets ni dans la conduite des procédures,*
- *des procédures interrégionales complexes et administrativement lourdes tant en ce qui concernait la gouvernance impliquant de nombreux acteurs de 6 régions différentes qu'en matière de financements, nombreux et imbriqués*".

Les éléments de cette révision, justifiée par le retard de programmation des quatre régions, ne sont donc pas étonnants. Ils viennent simplement illustrer le fait que ces constats demeurent encore en 2019. Le CESER peut espérer que la phase préparatoire engagée pour le programme Massif Central 2021-2027 vienne apporter de véritables réponses à ces problématiques.

De plus, nous rappelons, conformément au rapport d'autosaisine **Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines** du 26 mars 2019 et à l'avis relatif au SRADDET du 25 juin 2019 que la révision du CPIER 2015-2020 du Massif Central est l'occasion de prendre en compte la nécessité de profiter de l'ingénierie liée au Commissariat de massif et aux crédits disponibles pour accorder une attention particulière à la zone de frange BFC/AURA comprise dans le découpage. Il s'agit de réaffirmer la nécessité de mettre en place des moyens humains (chargés de mission) pour soutenir la possibilité de travailler à l'échelle de territoire(s) d'expérimentation afin de réfléchir aux outils qui permettent de soutenir une réflexion globale sur ces territoires incluant les dimensions écologiques (trames vertes et bleues, corridors écologiques et de biodiversité, accès aux équipements, mobilités domicile/travail, etc.).

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 2-1 de l'Exécutif régional
**Feuille de route pluriannuelle relative au soutien
à la filière hydrogène**

Rapporteuse : Françoise Bévalot

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

L'objectif poursuivi par le Conseil régional est de contribuer à la transition énergétique en développant une filière économique Hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté.

Cet objectif est cohérent avec la stratégie de transition énergétique de la Région, développée dans le SRADDET, et les priorités inscrites dans le SRDEII. Il vise à favoriser un usage massif de l'hydrogène d'ici 2030 en mobilité et en stationnaire.

La Région envisage d'accélérer son investissement dans la filière hydrogène en mobilisant 90 M€ sur 10 ans, en complément des 12 M€ déjà investis depuis 2016. Les crédits régionaux auront un effet de levier puissant (de l'ordre de 3 à 4) sur l'investissement public local, sur les fonds européens et sur l'investissement privé. Cet investissement ne soutiendra que les projets d'hydrogène vert et dans certains cas bas carbone (coproduits, déchets) susceptibles d'obtenir une garantie d'origine.

Les moyens dédiés seront répartis ainsi :

- Projets industriels : 18 M€
- Projets mobilité et stationnaire : 18 M€
- Achat de trains : près de 50 M€
- Formation et à la recherche : 2 M€
- Animation de la filière, aux marchés et études : 2 M€

L'hydrogène pourrait constituer un domaine de spécialisation régionale pour l'avenir, au sens européen du terme.

Avis du CESER

Hydrogène-énergie : une initiative politique à l'origine du rayonnement de la BFC

Depuis de nombreuses années, les collectivités ont impulsé le développement d'activités scientifiques dans le champ de l'hydrogène, liant ces activités à des enjeux économiques.

Initiée il y a 20 ans par l'inscription au CPER 2000-2006 sur intervention politique, d'une opération "pile à combustible" dans le Nord-Franche-Comté, imposant aux acteurs académiques, universités et organismes de recherche, d'inscrire la Franche-Comté dans le paysage scientifique national et européen, cette volonté a été relayée de façon récurrente dans les stratégies régionales : Franche-Comté et aujourd'hui Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté s'est traduite par un accompagnement régulier des activités relevant de l'hydrogène-énergie tant par financements récurrents que par l'inscription d'opérations d'investissement à chacun des CPER.

Par les compétences disciplinaires dont il relève, le volet académique s'est développé au sein de l'Institut Femto-st donnant lieu à un partenariat avec des laboratoires universitaires. Ce partenariat, interuniversitaire et interrégional s'est concrétisé par une fédération de recherche réunissant les compétences hydrogène-énergie/piles à combustible, FC-Lab placée sous la responsabilité des acteurs nord-francs-comtois. Dès janvier, elle intégrera la nouvelle fédération nationale dont elle sera le principal acteur CNRS, cela grâce à la forte contribution de l'Institut Femto-st aux travaux de FC-Lab conduits tant dans le Nord-Franche-Comté qu'à Besançon.

Cette fédération de recherche FC-Lab est au cœur de la feuille de route sur laquelle porte cet avis. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport, FC-Lab est bien identifiée par son expertise scientifique reconnue au niveau international, les moyens expérimentaux d'envergure européenne dont elle dispose et les formations universitaires portées par la recherche (Cursus Master Ingénierie Hydrogène-Energie-Efficacité Énergétique de l'UFC, le

doctorat de l'UBFC). Sa relation aux acteurs économiques a considérablement évolué depuis 3 ans, passant d'une offre aux entreprises à une demande des entreprises. Par la création de start-up issues des laboratoires et la mise à disposition des entreprises d'équipements d'expérimentation et de sa plate-forme de tests, elle constitue un exemple du rôle d'acteur économique des universités.

Un tel environnement liant ESRI et économie, constitue un avantage régional déterminant, qui permet aujourd'hui à la Région BFC de rayonner internationalement sur le sujet de l'hydrogène-énergie.

Filière hydrogène, un choix stratégique pour deux priorités politiques : transition énergétique et économie

Aujourd'hui, la Région Bourgogne-Franche-Comté inscrit la transition écologique et énergétique comme axe fort de sa stratégie confirmant les orientations du SRADDET dont l'axe 1 "Accompagner les transitions" a été considérablement renforcé dans la dernière version "ici 2050".

Elle a inscrit dans le SRDEII le soutien à l'innovation pour entraîner les entreprises de son territoire vers de nouveaux marchés porteurs de développement et d'emplois.

La Région fait le choix de l'hydrogène-énergie dans l'objectif de contribuer à la transition énergétique en développant une filière économique Hydrogène en Bourgogne-Franche-Comté appuyée sur l'expertise scientifique régionale. L'hydrogène pourrait constituer un domaine de spécialisation régionale pour l'avenir, au sens européen du terme.

Elle fait de la structuration de la filière hydrogène une priorité du SRADDET, et l'identifie comme l'un des projets structurants retenus pour les OB. Le CESER est donc amené à exprimer un avis sur un même dossier dans deux exercices : avis sur les OB 2020 et avis sur la "Feuille de route pluriannuelle relative au soutien à la filière hydrogène", feuille de route intégrée dans les OB.

Cette feuille de route affirme les ambitions que se fixe la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les dix prochaines années : inciter un maximum d'acteurs à utiliser l'hydrogène comme vecteur d'énergie, programmant pour cela un plan d'action pour favoriser un usage massif de l'hydrogène d'ici 2030 en mobilité et en stationnaire, privilégiant l'hydrogène "vert". Il est attendu de la filière qu'elle soit génératrice d'emplois stables, compétitive vis-à-vis des énergies carbonées, tout en engendrant naturellement la transition énergétique.

Le CESER s'est exprimé sur les enjeux de l'hydrogène-énergie tout en identifiant comme point de vigilance la nécessité de structurer, et ce sans plus attendre, le réseau d'acteurs académiques, acteurs industriels majeurs, start-up et collectivités à l'échelle régionale et à l'échelle interrégionale et transfrontalière.

Dans la saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopération avec les régions voisines", il précise qu'il convient "d'identifier l'ensemble des initiatives du territoire Bourgogne-Franche-Comté, aujourd'hui dispersées, de les connecter, de valoriser la force et la cohérence de cet ensemble d'actions, dans une feuille de route de la recherche aux usagers".

Le CESER trouve réponse à ces attentes à l'échelle régionale dans ce projet visant à fédérer l'ensemble des acteurs et des compétences présentes en Bourgogne-Franche-Comté (cf. carte). Il note qu'outre cette volonté de contribuer à la structuration d'une filière hydrogène-énergie, cette feuille de route traduit non seulement une ambition mais aussi des choix politiques et stratégiques faits par la région qu'il considère comme des choix forts. Le positionnement régional de favoriser un usage massif en mobilité et en stationnaire essentiel est particulièrement intéressant. Il est aujourd'hui clair pour tous les acteurs que les premiers marchés seront plutôt ceux des usages stationnaires et ceux de la mobilité "captive" (camions, bus, trains, véhicules spéciaux...) avant la mobilité "grand public".

Le CESER regrette cependant :

- que ne soit pas clairement explicité comment se fait concrètement la mise en réseau des acteurs académiques et économiques à l'échelle régionale, notamment dans le volet gouvernance, qui en l'état relève plus d'une animation et d'une collecte d'informations par les acteurs institutionnels (Région, AER et pôle de compétitivité) que d'une gouvernance opérationnelle d'un projet partagé entre acteurs de terrain,

- que ne soit pas clairement présentée la stratégie en mesure de qualifier la filière industrielle et d'innovation identifiant les trous potentiels à combler, par développement interne, spin-off de laboratoires ou d'entreprises, orientations stratégiques d'entreprises existantes sur le territoire, mais aussi par attractivité de projets venant de l'extérieur de la région (cf saisine). Il s'étonne que ce projet ne soit pas replacé à une échelle interrégionale et transfrontalière et que les enjeux de coopération interrégionale ne soient pas clairement pris en compte, alors que la Bourgogne-Franche-Comté peut être aux avant-postes et donc en capacité de promouvoir cette coopération.

Le CESER constate que la mise en œuvre de ce projet n'implique que la direction Économie de la Région et interroge sur la démarche retenue pour répondre aux enjeux de recherche et aux besoins de formation aux différents niveaux utiles pour les métiers associés à la filière.

Si le SRESRI récemment adopté fait écho à l'ambition affichée par la Région, il reste en revanche imprécis sur les modalités de mise en place d'une offre de formation dédiée à l'énergie répondant à différents niveaux de qualification. En interne au CESER, il conviendra que la commission Formation-Recherche soit associée au suivi de ce dossier hydrogène-énergie, notamment sur ce volet formation, qui ne peut laisser place à l'effet d'aubaine et nécessite que soient précisées les modalités d'évaluation permettant de garantir la qualité de ces formations et leur adossement à l'expertise scientifique. Sans anticiper sur les travaux de cette commission, le CESER demande que le doctorat soit bien identifié comme l'une des formations par la recherche répondant pleinement à l'axe "Innover et former pour développer une filière économique".

Enfin, le CESER formule quelques commentaires sur les engagements financiers pluriannuels inscrits dans la feuille de route.

La Région choisit d'intensifier son engagement financier pour le développement de la filière hydrogène-énergie et ce de façon conséquente (90 millions sur 10 ans qui s'ajoutent aux 12 millions investis depuis 2016 pour l'accompagnement des activités hydrogène-énergie). Replacé dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, cet engagement est source d'interrogations :

- Cet engagement remet-il en question d'autres projets ?
- Cet engagement intègre-t-il d'autres engagements décidés précédemment, ce qui reviendrait à relativiser l'effort affiché : sur les 90 millions, 50 sont dédiés à l'acquisition du train utile à l'amélioration de la ligne Auxerre-Migennes ?
- Comment la dernière phase de l'opération Eco-campus décidée dès l'élaboration du CPER qui se termine sera-t-elle prise en compte dans le futur CPER ?
- Cet engagement intègre l'accompagnement de la recherche et la formation à hauteur de 2 millions d'euros, ramené à l'année, ce montant est inférieur au soutien accordé actuellement : sur quels critères cette diminution dans l'accompagnement d'un axe fort est-elle décidée ?

Ces commentaires ne sont pas à lire comme une remise en question de l'engagement de la Région, mais plus comme un point de vigilance. Placés en regard des objectifs affichés dans cette feuille de route, ces engagements interrogent sur la capacité de la région BFC à répondre, seule, aux attentes. Cela renforce la nécessité de structurer la coopération interrégionale et transfrontalière afin de fédérer les compétences, de mutualiser les investissements et de bénéficier de financements complémentaires. La BFC bénéficie d'atouts qui lui donnent toute légitimité à promouvoir et même provoquer la coopération interrégionale.

En conclusion, à travers cette "feuille de route", le CESER mesure la volonté de la Région de donner une nouvelle dimension à l'engagement de la Région dans l'hydrogène-énergie, de favoriser la mise en réseau des acteurs présents en Bourgogne-Franche-Comté. Cette volonté est confirmée par des choix forts cohérents avec la stratégie définie dans le SRADDET et les objectifs de développement économique. Plus plan d'actions que véritable feuille de route, ce document fait en partie écho aux attentes du CESER. Si la structuration d'une filière régionale est clairement affirmée, la coopération interrégionale reste en revanche absente, ce que regrette le CESER, qui invite la Région à relire la conclusion de la saisine "Inscrire la Bourgogne-Franche-Comté dans une stratégie volontariste de coopérations avec les régions voisines" : "La Bourgogne-Franche-Comté doit se montrer volontariste auprès des régions voisines, être force de proposition pour une stratégie de coopération. Une telle stratégie bénéficie à chaque partenaire, elle devient une exigence sur la question environnementale et écologique et ses enjeux économiques, sociaux, sociétaux et technologiques".

Pour le CESER, l'élaboration de cet avis est une première étape du suivi de ce plan d'actions "filiale hydrogène BFC" qui appelle à engager un travail approfondi. Il y a là des enseignements à tirer, le bénéfice d'une fédération réussie des acteurs de l'ESRI en étant un exemple. Il conviendra de placer ce projet en regard de l'avis sur le SRADDET, plus précisément sur un enjeu identifié par le CESER comme enjeu à ne pas manquer : "Être un laboratoire expérimental articulante et liant à différentes échelles, recherche, innovation, formation, entreprises et société civile, dans la perspective d'un "franchissement de la transition écologique".

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Richard Béraud, au nom de la CGT

Sur le dossier de l'hydrogène, et sans pour autant remettre en cause les lois de décentralisation..., il n'est pas logique d'avoir chaque région qui travaille de son côté, il faut une coordination nationale, et une vraie filière nationale hydrogène, pour éviter que les différents territoires soient en concurrence.

L'avis du CESER pointe d'ailleurs le fait que le projet "hydrogène" devrait être replacé à une échelle interrégionale.

Il y a un gros effort à porter sur les questions de recherche et de formation des futurs salariés du secteur de l'hydrogène.

Nous constatons que le secteur est essentiellement dominé par des start-up et des TPE, et il nous semble que dans une région comme la notre marquée par l'automobile et la fabrication de matériel de transports, il faut une véritable stratégie de filière associant les TPE, les services de recherche, les grands groupes industriels, et l'ensemble des organismes de formation.

Nous voyons se développer de plus en plus de projets territoriaux, cela nous interpelle car nous pensons qu'il faut que les pouvoirs publics, et donc notamment le Conseil régional, qui finance des projets de manière importante, maîtrisent le rôle joué par les entreprises et notamment les grands groupes, qui ne peuvent pas être juste des utilisateurs des territoires, venant chercher des aides financières. Ces entreprises doivent être également actrices et responsables sur leur territoire, avec des investissements à long terme.

La délégation CGT votera l'avis.

Rapporteur : Cédric Journeau

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La contractualisation de la nouvelle convention TER pour la période 2018-2025 a été signée entre les parties sans que les comptes antérieurs à 2018 n'aient été apurés. Ce rapport vise donc à régulariser les règlements financiers entre les parties et à valider les factures 2016 et 2017 du réseau TER de Bourgogne et de Franche-Comté.

De plus, le différend opposant les parties ayant trouvé une issue (règlement de la part de la Région de la taxe sur les salaires à hauteur de l'économie de TVA générée par la liberté tarifaire et report d'un éventuel solde au mois de juin 2021), il convient de valider le devis 2019. Celui-ci s'élève à 230 300 000 € TTC.

Avis du CESER

L'abandon par SNCF Voyage du guichet de Dole et son transfert vers la Région est assimilé à un recul d'un service national. Ce transfert est fait à coût constant pour la Région mais le risque est de prendre des moyens ailleurs dans les charges fixes définies dans la convention (nouvelle fermeture de guichet ?). Le CESER rappelle ce qu'il avait pu dire dans son avis du 23 mai 2018 sur la Convention TER 2018-2025 : *"Le CESER déplore la déshumanisation des gares actée par cette convention qui prévoit la réduction de moitié du nombre d'heures d'ouverture des guichets sur l'ensemble du territoire. Cela engendrera certainement des fermetures complètes de guichets dans certaines gares. Les solutions palliatives à la fermeture des guichets en gare (vente de billets en mairie ou dans des commerces) ne répondent pas à l'intégralité des besoins des voyageurs (en particulier des touristes), de plus la viabilité à long terme de ces solutions palliatives semble difficile à tenir. Dans une logique de baisse des coûts du transport ferré et de maintien du service, le CESER préconise d'expérimenter dans les petites gares la mutualisation des tâches de sécurité et des tâches de commercialisation en confiant à l'agent de circulation la possibilité de vendre des billets aux voyageurs".*

Le CESER s'interroge également sur la rédaction très floue des dispositions de l'article 10 "segmentation de l'offre TER". Les termes mettent en évidence une possible différence dans l'offre de service du TER (exemple : typologie de l'accompagnement...). Cet article nous rappelle le projet initial de la convention TER avec les possibilités de séparation d'exploitation d'une ligne TER à une autre.

Enfin, la reconnaissance des cartes nationales SNCF (Avantage Famille, Jeune, Senior, WE) est partielle en BFC contrairement à d'autres régions (par exemple : région AURA). La tarification régionale peut néanmoins offrir des réductions plus avantageuses. Une rupture d'égalité n'est toutefois pas à négliger entre usagers. L'exemple d'un usager prenant un TGV et un TER pour le parcours Paris-Beaune avec sa carte jeune bénéficiera d'une réduction globale mais aucune s'il prend un TER Paris-Beaune direct... Le CESER demande à la Région de simplifier cette reconnaissance mutuelle.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Avis sur le rapport 5-1 de l'Exécutif régional
**Rapport de situation 2019 - Égalité Femmes/
Hommes**

Rapporteur : Michel Faivre-Picon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux collectivités territoriales de présenter un rapport annuel de situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes préalablement aux débats sur le budget. Le rapport de l'année 2019 comporte plusieurs parties. Après un rappel du contexte général, le rapport aborde la situation comparée entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité au 31/12/18, puis la prise en compte de l'égalité femmes/hommes dans les politiques mises en œuvre par la Région, avant de terminer par un plan d'action au regard du bilan 2019 et des perspectives 2020. Le rapport de situation s'inscrit dans le contexte d'une volonté régionale d'agir en faveur de cette égalité marquée notamment par de nouvelles actions au sein de la collectivité. Le 18 juin, la Région s'est officiellement engagée à communiquer de façon plus égalitaire, à l'externe et à l'interne, en signant la convention pour une "communication publique sans stéréotype de sexe" du Haut Conseil à l'Égalité. Depuis ces trois dernières années, le rapport s'enrichit d'une année sur l'autre.

Avis du CESER

Le CESER suit et salue les évolutions positives du rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes qui se traduisent notamment par un rapport beaucoup plus important que l'année précédente tant dans les statistiques développées que dans leur analyse, ce qui permet d'avoir une vision annuelle plus précise de la situation avec notamment la comparaison entre la situation du siège et celle des lycées.

La situation de l'année est plus détaillée et l'on remarque plus précisément des inégalités qui demeurent tant dans la rémunération, que dans l'occupation des postes à responsabilité et sur l'évolution de carrière des femmes. Si cette photographie annuelle est plus détaillée, la situation prise à un temps "T" ne permet pas d'identifier les marges de progression et/ou de régression d'une année sur l'autre pour mesurer et comparer les évolutions internes au sein de la collectivité. Une amélioration est donc à prendre en compte à ce niveau.

Le CESER propose que la Région établisse des tableaux identiques d'une année sur l'autre et intègre une analyse comparative des données des trois dernières années, au minimum à partir des indicateurs les plus importants.

En termes d'action, le CESER relève une meilleure prise en compte des données. Il salue en particulier les actions réalisées dans le milieu sportif, mais aussi les nouvelles actions de communication déployées en interne et en externe.

Il prend note également des engagements officiels pris par la Région à travers la signature de la convention, le 18 juin dernier, pour communiquer de façon plus égalitaire, à l'externe et à l'interne "Communication publique sans stéréotype de sexe" du Haut Conseil à l'Égalité.

Ces actions traduisent une volonté forte de la Région d'agir en faveur de l'égalité femmes/hommes. Il serait intéressant d'intégrer les actions régionales dans un plan d'action global qui identifierait la stratégie mise en œuvre, les objectifs, les moyens mis en œuvre, leur évaluation...

À titre d'exemple, concernant les moyens mis en œuvre en interne sur les inégalités de recrutements, quelle politique est mise en place au niveau des ressources humaines pour rétablir l'équilibre à compétence égale ? Quel lien la Région fait-elle entre ses compétences en matière de formation et la possibilité d'agir auprès de jeunes sur l'égalité entre les femmes et les hommes et/ou pour rétablir un équilibre genré dans les orientations scolaires et professionnelles ? Quels objectifs la Région se fixe-t-elle et avec quelle temporalité ? Comment la Région se positionne-t-elle par rapport aux rendus des travaux de l'agence Ethifinance en lien avec le rapport d'évaluation finale extra-financière d'octobre 2019 ?

Encore une fois, le CESER a bien conscience que le sujet est à son démarrage dans la stratégie régionale et que le rapport a nettement été enrichi au cours des années. Il reste simplement à l'articuler avec une stratégie globale sur l'égalité femmes-hommes tant en interne qu'en externe.

Vote du CESER sur l'avis : adopté à l'unanimité.

Autres déclarations

Déclaration de Jean-François Dugourd, en tant que personnalité qualifiée en matière d'environnement et de développement durable, sur les questions diverses

Le projet de loi visant à ne plus rendre obligatoire la mise en place des Conseils de développement au sein des collectivités concernées me semble être en réel décalage avec les conclusions du Grand débat initié il y a un an par l'État.

Les travaux de coopération engagés entre notre CESER, le CESER Grand-Est et les CODEV témoignent de la pertinence des collaborations en place et envisagées. Ces travaux placent, comme un axe majeur, la complicité entre les CESER et les CODEV au service de l'identification et de la prise en compte pour nos travaux des attentes citoyennes exprimée à une échelle diversifiée de territoires.

Les travaux menés par le CESER Grand-Est, en amont de la mobilisation des gilets jaunes, positionnaient avec discernement, mise en perspective et propositions, les attentes des citoyens, relais du bruit qui montait au sein des territoires et ce, dès fin 2017.

Cette perspective de ne plus rendre obligatoire la mise en place des Conseils de développement vise sans doute et d'abord à régulariser la situation défailante de bon nombre de collectivités au regard d'une obligation en place.

Elle témoignerait d'un recul démocratique indéniable, au moment où l'État cherche à ré-impliquer le citoyen au cœur des politiques publiques.

Il est, monsieur le président, de notre responsabilité d'alerter sur les risques et les conséquences d'une telle orientation.

Déclaration de Lou Noirclère, au titre de l'UNEF, sur la tentative de suicide d'un étudiant

Il y a quatre jours, vendredi 9 novembre, un étudiant de 22 ans s'est immolé par le feu devant un restaurant universitaire de Lyon.

Cet étudiant a justifié son geste par un message sur les réseaux sociaux dont je vais vous lire un court paragraphe : "Cette année, faisant une 3^e L2 [2^e année de Licence] , je n'avais pas de bourse, et même quand j'en avais, 450€/mois, est-ce suffisant pour vivre ?"

La FAGE et l'UNEF, deux organisations présentes au sein de notre assemblée réexpriment donc leur soutien à ce jeune et à ses proches, mais également à l'ensemble des étudiants en France.

En effet, cette précarité touche aujourd'hui les millions d'étudiants de France, faisant de cette population la plus précaire de France. 20% des jeunes de 18 à 24 ans vivent sous le seuil de pauvreté (1015€/mois), 1 étudiant sur 3 se salarie pour subvenir à ses besoins.

En Bourgogne-Franche-Comté, plus précisément, alors que plus de 20% des jeunes de 18 à 29 ans se situent sous le seuil de pauvreté, Le coût de la vie des étudiants a augmenté de 1,70% à Dijon et 2,70% à Besançon.

Certes, des réponses partielles semblent exister : un système de bourses, des aides au logement, des aides financières locales...

Mais ces réponses sont plus qu'imparfaites : 3 étudiants sur 4 sont exclus de ce système de bourses, le montant de celle-ci est décomposé en 7 échelons (de 100 à 560€) qui induisent des effets de seuils tragiques, montant qui n'est pas indexé sur la hausse du coût de la vie. Le constat qui peut être fait sur les aides au logement n'est guère plus optimiste : elles sont également désindexées de l'inflation et ont même été amputées de 5€ récemment.

La jeunesse souffre. De réelles réponses doivent être apportées. Nos organisations exigent des mesures d'urgence et travaillent à tous les niveaux pour cela. L'enseignement supérieur mérite d'être considéré comme un investissement et non comme un coût, des réformes en profondeur sont attendues.

Ces réformes doivent passer par une refonte globale des aides financières, un investissement massif dans l'enseignement supérieur et dans le logement étudiant par le biais des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, un accompagnement des étudiants étrangers (et par là je n'entends pas un Plan "Bienvenue en France" comme celui annoncé par Frédérique Vidal et qui précarise encore plus les étudiants internationaux), un réel accompagnement lors de l'insertion professionnelle.

Bien que ces réponses doivent être traitées à l'échelle nationale, nos organisations appellent à la réflexion et à la prise en compte des impacts de toutes les politiques publiques mises en place sur la jeunesse dans notre territoire Bourguignon-Franc-Comtois.

Pour cela, nous nous joindrons aux multiples rassemblements pacifiques qui auront lieu aujourd'hui partout en France.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr